FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	L0S70Series
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e)(s).
Date d'émission	le 12-04-16
Numéro de version	01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Impression jet d'encre
Utilisations déconseillées	Aucun connu.
Identification de la société	HP France SAS 1 ave Du Canada, Building A Les Ulis France 91947 Numéro de téléphone 0 820 211 211 HP Inc. health effects line (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209 (Ligne directe) 1-760-710-0048 HP Inc. Customer Care Line (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836 (Ligne directe) 1-208-323-2551 Courrier électronique : hpcustomer.inquiries@hp.com Numéro d'appel d'urgence + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquettage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Contient :	Eau, Noir de carbone, pyrrolidone-2
Pictogrammes de danger	Aucun(e)(s).
Mention d'avertissement	Aucun(e)(s).
Mentions de danger	Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Conseils de prudence

Prévention	Donnée inconnue.
Réaction	Donnée inconnue.
Stockage	Donnée inconnue.
Élimination	Donnée inconnue.
Informations supplémentaires de l'étiquette	Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one et du 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one. Risque de réaction allergique.
2.3. Autres dangers	Les voies potentielles d'exposition à ce produit sont le contact avec la peau et les yeux, l'ingestion et l'inhalation. Le noir de carbone est classé comme carcinogène du groupe 2B (substance cancérogène possible pour l'homme) par l'IARC. Compte tenu de sa forme liée, le noir de carbone présent dans cette préparation ne présente pas ce risque cancérigène. Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière. Aucun autre ingrédient de cette préparation n'est classé comme carcinogène par l'ACGIH, l'UE, l'IARC, la MAK, le NTP ou l'OSHA.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Eau	70-85	7732-18-5 231-791-2	-	-	
Classification : -					
pyrrolidone-2	<10	616-45-5 210-483-1	01-2119475471-37-XXXX	-	
Classification : Eye Irrit. 2;H319					
Noir de carbone	<5	1333-86-4 215-609-9	01-2119384822-32-XXXX	-	
Classification : -					

Remarques sur la composition Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.

Le noir de carbone est uniquement présent sous sa forme liée dans cette préparation.

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales Donnée inconnue.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Donnée inconnue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Donnée inconnue.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Donnée inconnue.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Pour les petits incendies (débuts d'incendie), utilisez des produits tels que de la mousse, du sable, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.
Pour des incendies plus importants, utilisez de très grandes quantités d'eau et/ou de mousse, via vaporisation ou pulvérisation.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Donnée inconnue.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers Donnée inconnue.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Donnée inconnue.

Méthodes particulières d'intervention Aucun n'est établi.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Porter l'équipement personnel de protection approprié.

Pour les secouristes Donnée inconnue.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes.

6.4. Référence à d'autres sections Donnée inconnue.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Donnée inconnue.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	VME	3.5 mg/m3

Limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées Donnée inconnue.

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	Travailleurs	Inhalation	2 mg/m3	Court terme aiguë local
		Inhalation	2 mg/m3	Court terme aiguë systémique
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)	Consommateurs	Cutané	6 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Cutané	167 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Inhalation	17.1 mg/m3	Long terme systémique
		Oral	5.2 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Oral	33.3 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
	Travailleurs	Cutané	277 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Cutané	10 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Inhalation	57.8 mg/m3	Long terme systémique

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)	Sans objet	CNTP	10 mg/l	Station d'épuration
		Eau de mer	0.05 mg/l	
		eau douce	0.5 mg/l	
		Intermittant	0.5 mg/l	Communiqués
		Sédiment	0.4205 mg/kg	eau douce
		Sol	0.0612 mg/kg	

Directives au sujet de l'exposition Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Utiliser dans une zone correctement ventilée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.

Protection des yeux/du visage	Donnée inconnue.
Protection de la peau	
- Protection des mains	Donnée inconnue.
- Divers	Donnée inconnue.
Protection respiratoire	Donnée inconnue.
Risques thermiques	Donnée inconnue.
Mesures d'hygiène	Manipuler conformément aux recommandations en matière d'hygiène et de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Donnée inconnue.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique	Liquide.
Couleur	Noir.
Odeur	Donnée inconnue.
Seuil olfactif	Donnée inconnue.
pH	7.5 - 9
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Donnée inconnue.
Point d'éclair	> 110.0 °C (> 230.0 °F) Pensky-Martens coupe fermée
Taux d'évaporation	Donnée inconnue.
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée inconnue.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Donnée inconnue.
Solubilité (autre)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	Donnée inconnue.
Propriétés explosives	Donnée inconnue.
Propriétés comburantes	Non déterminé

9.2. Autres informations

COV (% en poids)	209 g/L

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Donnée inconnue.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produit pas.
10.4. Conditions à éviter	Donnée inconnue.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales Donnée inconnue.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Corrosion ou irritation de la peau Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Blessure ou irritation grave des yeux Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité des cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Carbon black (CAS 1333-86-4) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)		
Aiguë		
Oral		
DL50	Rat	> 8000 mg/kg
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)		
Aiguë		
Oral		
DL50	Cochon d'Inde	6500 mg/kg
	Rat	6500 mg/kg

Informations sur les mélanges et informations sur les substances Donnée inconnue.

Autres informations Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière

SECTION 12: Informations écologiques

Toxicité aquatique Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Composants		Espèce	Résultats d'essais
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)			
Aquatique			
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	13.21 mg/l, 48 heures

12.2. Persistance et dégradabilité Donnée inconnue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Donnée inconnue.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

pyrrolidone-2 -0.85

Facteur de bioconcentration (BCF) Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol Donnée inconnue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes Donnée inconnue.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Donnée inconnue.

Emballages contaminés Donnée inconnue.

Code des déchets UE Donnée inconnue.

Informations / Méthodes d'élimination Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau.
Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de lenvironnement.
Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse http://www.hp.com/recycle.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Autres informations Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation

N'est pas listé.

Restrictions d'emploi

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Non réglementé.

Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non réglementé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Non réglementé.

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Non réglementé.

Autres réglementations	Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.
Autres informations	Specific Provisions: Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency, amending Directive 1999/45/EC and repealing Council Regulation (EEC) No 793/93 and Commission Regulation (EC) No 1488/94 as well as Council Directive 76/769/EEC and Commission Directives 91/155/EEC, 93/67/EEC, 93/105/EC and 2000/21/EC (in the amended version OJ L 396 from 29.05.2007 page 3 with further rectifications and amendments).
Réglementations nationales	Donnée inconnue.
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Donnée inconnue.

SECTION 16: Autres informations

Références	Donnée inconnue.
Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange	Donnée inconnue.
Date d'émission	le 12-04-16
Informations de révision	Aucun(e)(s).
Informations de formation	Donnée inconnue.
Avis de non-responsabilité	Cette fiche technique de sécurité est fournie à titre gratuit aux clients de HP. Les données sont les dernières données en possession de HP au moment de la préparation de ce document et elles sont considérées comme exactes. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques des produits décrits ni de leur aptitude à une application particulière. Ce document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquée en section 1 ci-dessus et peut ne pas correspondre aux spécifications règlementaires d'autres pays.
Informations du fabricant	HP Inc. 1501 Page Mill Road Palo Alto, CA 94304-1112 US Direct 1-650-857-5020

Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis)	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
CFR	Code de Réglementation Fédérale
COC	Cleveland coupe ouverte
Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)	Ministère des Transports
EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
NTP	Programme National de Toxicologie
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
PEL	Limite d'Exposition Admise
RCRA	Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
VLCT	Limite d'exposition à court terme
TCLP : <value>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
Vle	Seuil Limite
TSCA	Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques
COV	Composés Organiques Volatils

Liste des abréviations Donnée inconnue.

Safe Use of Mixture Information (SUMI)

Consignes d'utilisation sûre des informations sur les mélanges (SUMI)

Encre à base d'eau: WB01 *French*

Clause de non-responsabilité

Ces consignes d'utilisation constituent un document générique visant à indiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit en réponse à l'obligation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sûre et n'est pas spécifique à un produit. En ajoutant ces consignes d'utilisation à la fiche de sécurité d'un produit spécifique, l'importateur/le formulateur déclare que le mélange peut être utilisé en toute sécurité en suivant les instructions ci-dessous. Conformément à la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, l'employeur garde la responsabilité de communiquer les informations d'utilisation appropriées aux employés. Lors de l'élaboration des consignes en milieu professionnel pour les employés, les fiches de consignes d'utilisation doivent toujours être étudiées en même temps que la fiche de sécurité et l'étiquette du produit. Les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) et de la concentration prévisible sans effet (PNEC) des substances dérivées de l'évaluation de sécurité chimique (CSA) seront indiquées en section 8 de la fiche de sécurité.
Le(s) numéro(s) d'enregistrement REACH, le cas échéant, complète(nt) la fiche de sécurité étendue d'un produit.

Conditions de fonctionnement

Durée maximale	Jusqu'à 8 heures par jour
Fréquence de l'exposition	< 240 jours par an
Conditions de traitement	Couvre l'utilisation à des températures ambiantes. Une ventilation adéquate doit être prévue dans les zones où l'impression est effectuée. La norme ANSI/ASHRAE 62.1-2013 fournit des lignes directrices pour assurer une qualité de l'air acceptable dans l'espace de travail. Éviter tout contact direct. Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail. Une supervision doit être assurée pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont implémentées et correctement appliquées, et que les conditions de fonctionnement sont bien suivies.

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures relatives aux équipements de protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la sécurité	Porter des lunettes de sécurité munies de protections latérales (ou des lunettes de protection), en cas de risque de projection. Porter des gants résistants aux agents chimiques : Voir la section 8 de la fiche de sécurité. Porter des vêtements appropriés résistants aux agents chimiques. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement de protection respiratoire. La mise en place d'une fontaine de lavage oculaire et de douches d'urgence est recommandée. Éviter de respirer les vapeurs/brumes. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les employés doivent être formés à l'utilisation et à l'entretien appropriés de tous les équipements de protection individuelle    

Conseils de bonnes pratiques

Utiliser les équipements de protection individuelle selon les besoins.
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité en environnement professionnel.
Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante.
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.
Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
Conserver à température ambiante.

 

Mesures environnementales

Ne pas laisser ce matériau s'écouler dans les égouts/réseaux d'approvisionnement en eau.
Éliminer les déchets conformément aux règlements environnementaux locaux, fédéraux et provinciaux.
Assurer la collecte et l'élimination des déchets à travers un prestataire dûment licencié.

Utiliser des descripteurs

IS-Utilisation dans les sites industriels
PW-Large utilisation par les professionnels
SU7-Supports d'impression et de reproduction
PC18-encres et toners
PROC1-production chimique ou de raffinerie en procédure fermée sans risque d'exposition ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes.
PROC2-production chimique ou de raffinerie en procédure continue fermée avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes
PROC3-Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en procédures par lots fermées avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes
PROC8a-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées
PROC8b-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations dédiées
ERC5-Utilisation dans un site industriel menant à une inclusion dans ou sur l'article
ERC8c-Utilisation généralisée conduisant à une inclusion dans ou sur l'article (en intérieur)

Informations supplémentaires sur la composition des produits

Dans la section 2 de la fiche de sécurité ainsi que sur l'étiquette, la classification du mélange est fournie.
La plupart des encres à base d'eau sont « non classées ».
La classification du mélange est basé sur chaque ingrédient qui la compose et sur sa concentration.
Tous les ingrédients qui contribuent à la classification sont énoncés dans la section 3 de la fiche de sécurité.
Les valeurs limites pertinentes des ingrédients à partir desquels l'évaluation de l'exposition est basée sont indiquées dans la section 8 de la fiche de sécurité.
Le produit peut contenir des ingrédients ayant un effet sensibilisant pouvant causer des réactions allergiques à certaines personnes.
La section 2 de la fiche de sécurité indique ces ingrédients le cas échéant.